



**DEMANDE D'AGREMENT**  
**pour recevoir des fruits et légumes retirés du marché**  
**en vue de leur distribution gratuite**

**Organisation caritative**

Je soussigné<sup>1</sup> \_\_\_\_\_ agissant en qualité de \_\_\_\_\_  
et représentant<sup>2</sup> \_\_\_\_\_ demande à FranceAgriMer  
d'agréer l'organisation<sup>2</sup> \_\_\_\_\_ et ses antennes  
régionales dont la liste est jointe en annexe pour leur permettre, en application des règlements  
(CE) n°1234/2007 et n°1580/2007, de recevoir des fruits et légumes retirés du marché en vue  
de leur distribution gratuite :

- sur le territoire français,
- sur le territoire communautaire,
- dans les pays hors de l'Union européenne.

Cet agrément est demandé pour un maximum de trois années:

20<sup>3</sup>  
20<sup>3</sup>  
20<sup>3</sup>

Une fois agréée par FranceAgriMer, l'organisation<sup>2</sup>  
et ses antennes régionales seront tenues :

- d'agir dans le respect de la réglementation en vigueur,
- de tenir une comptabilité spécifique de ces opérations,
- de se soumettre aux contrôles, documentaires ou physiques, décidés par les autorités compétentes,
- d'attester des quantités réceptionnées en remplissant un certificat de prise en charge type dont le modèle est délivré par l'office.

Les irrégularités qui pourraient être constatées au cours des contrôles seront imputées à  
l'organisation<sup>2</sup> \_\_\_\_\_ qui se verra retirer l'agrément, pour  
une durée fixée par FranceAgriMer en fonction de la gravité de l'irrégularité, et ce, sans  
préjudice des sanctions prévues à l'article 122 du règlement (CE) n°1580/2007.

Fait en 2 exemplaires le    /    /  
à

Signature et cachet de l'organisation

(1) Nom du directeur général ou de son représentant légal  
(2) Nom de l'organisation caritative  
(3) Compléter